



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris



Pages spéciales du ParisnesInfos n°461

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger

94112 ARCUEIL cedex

Tél : 01 41 24 80 52 - email : paris@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

PAGES SPECIALES AESH

1. Edito

2. Du PIAL au PAS : vers quel métier pour les AESH ?

3. Service de l'École inclusive parisien : organigramme et nouveautés de la rentrée 2024

4. Pause méridienne - quotité de travail - s'informer, se syndiquer

STAGE SYNDICAL AESH

Jedi 7 novembre

Arcueil

Inscription via l'espace adhérent ou sur le site

Attention donner l'autorisation d'absence (générée à l'inscription) au secrétariat de l'établissement avant le 7 octobre.

Rentrée AESH 2024 : encore plus floue que d'habitude.

Le 3 juin 2024, le Snes-FSU et d'autres organisations syndicales (OS) ont été conviées au ministère de l'Éducation nationale (MEN) pour poursuivre une concertation débutée le 23 mai 2024 sur l'acte II de l'école inclusive : l'École pour tous. Entre ces deux dates, le MEN a annoncé, via la presse, un Plan métier AESH, tandis que ses services publiaient la mise à jour du Livret de parcours inclusif de l'élève, qui est un document qui aurait dû servir de base de travail entre l'administration et les OS.

Toutes les OS ont donc fustigé l'affichage de dialogue social mis en avant par le MEN devant les médias. Elles ont critiqué sa conception dudit dialogue social et rappelé que si dialogue social, il y a, celui-ci devait logiquement impliquer l'accès aux documents de travail pour toutes les parties inscrites dans ledit dialogue social, et notamment lorsque celui-ci est axé sur la modification du cadre d'emploi des agent.e.s.

Puis il y a eu la dissolution de l'Assemblée nationale et toutes les réunions de travail ont été annulées. La dissolution de l'Assemblée nationale, la « trêve » des Jeux Olympiques, le gouvernement démissionnaire et l'attente de composition du nouveau ne doivent pas nous démobiliser quant à nos aspirations professionnelles ! Si l'École n'est pas en avant dans les médias, l'École inclusive ne l'est pas non plus et les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap encore moins. Pourtant le MEN s'occupe de nous : les Pôles d'appui à la scolarité (PAS) sont en expérimentations dans quatre départements avant généralisation sur tout le territoire.

Nous devons donc rester vigilant.e.s car notre cadre d'emploi risque de changer de manière brutale à la rentrée 2026.

C'est pour évoquer toutes ces questions que le SNES-FSU organise un premier stage à destination des accompagnant.e.s d'élèves. L'on y échangera également sur la rentrée, les conditions de travail actuelles et sur l'exercice de nos droits.

Le SNES-FSU vous attend le jeudi 7 novembre 2024

3, rue Guy de Gouyon du Verger

94112 Arcueil CEDEX

01 41 24 80 52

paris@snes.edu



Bonne rentrée à toutes et tous !

Du PIAL au PAS : vers quel métier pour les AESH ?

Sans avoir concerté les organisations syndicales, l'exécutif a décidé, en avril 2023, de la transformation des PIAL en PAS, et par conséquent des conditions de travail des accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap. Le SNES-FSU a dénoncé le mépris de l'Etat et a revendiqué le fait d'être consulté par chaque projet relatif aux conditions d'emploi des personnels.

A la rentrée 2024, quatre départements testeront les PAS : l'Aisne, la Côte-d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var. Ces quatre départements se sont constitués en réseau pour échanger sur leur pratique. Il leur a été laissé toute liberté pour s'organiser comme ils le souhaitaient. L'expérience qui fonctionnera le mieux sera généralisée sur tout le territoire. Il y aura un retour sur ces expériences en novembre 2024.

En fin observateur, le MEN s'est donc rendu compte que le PIAL ne fonctionnait pas ! Il veille donc à améliorer la situation en proposant le PAS ! Si l'administration ne relève pas la dénonciation du SNES-FSU sur la flexibilité imposée aux accompagnant.e.s depuis l'instauration du PIAL, c'est certainement parce qu'elle a l'esprit le courriel de préparation de la rentrée 2024 du MEN, adressé aux académies le 18/10/2023, indiquant que la « rationalisation » est le moteur de l'action publique de l'Ecole pour tous.

Le SNES-FSU a revendiqué que seul un statut des accompagnant.e.s participera à une mise en œuvre effective et fonctionnelle de l'Ecole inclusive.

Après la flexibilité et la mutualisation à outrance imposées aux accompagnant.e.s depuis l'instauration des PIAL, l'exécutif continue de prévoir de dégrader nos conditions de travail, en mettant en avant la rationalisation de nos accompagnements. Le PAS prendra en charge tous les élèves à besoins éducatifs parti-

culiers (EBEP) avec ou sans notification. Il sera de son ressort de décider si tel ou tel élève a besoin d'une aide humaine, et ce, sans passer par la MDPH. Les accompagnant.e.s sont donc destiné.e.s à aider tous les EBEP.

Le SNES-FSU s'interroge sur l'évolution des conditions d'emploi des accompagnant.e.s.

Que deviendront les coordos de PIAL ?

Quelle nouvelle hiérarchie intermédiaire nous prépare-t-on ?

C'est pour évoquer toutes ces questions que le SNES-FSU organise un premier stage à destination des accompagnant.e.s d'élèves. L'on y échangera également sur les conditions de travail actuelles et sur l'exercice de nos droits.

Demander une heure d'information syndicale spéciale AESH!

Vous pouvez contacter Virginie Cassand, responsable académique et nationale AESH pour le SNES-FSU Paris et elle-même AESH, pour animer une Heure d'information syndicale spéciale AESH dans votre établissement. Elle vous aidera dans l'aspect administratif, en lien avec le secrétaire SNES-FSU de votre établissement.

paris@snes.edu ou 01 41 24 80 52

L'heure mensuelle d'information syndicale est un droit: servons-nous en!



Service de l'École inclusive parisien

organigramme et nouveautés de la rentrée 2024

Pour rappel, le Service de l'École inclusive de l'académie de Paris a à sa tête un Conseiller Technique auprès du Recteur pour l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés (CT-ASH) : conseiller.technique.ash@ac-paris.fr - 01 44 62 39 75).

Le CT-ASH travaille avec des chargés de missions sur le handicap et notamment sur l'autisme : chargemission-ctash@ac-paris.fr - 01 44 62 35 01

Autisme : chargemission2-ctash@ac-paris.fr - 01 44 62 46 55 - 01 44 62 35 40

Insertion professionnelle : sandrine.blot@ac-paris.fr - 06 20 05 96 12

Psychologue Éducation nationale : pascaline.laurent@ac-paris.fr - 01 44 62 35 31

Élèves à haut potentiel : simone.huon@ac-paris.fr - 06 22 27 18 46

laboratoire autisme LAB9 : lab9a@ac-paris.fr

Le SEI regroupe l'ensemble des services ASH : ASH1, ASH2 et ASH3

L'ASH1 (ce.ienash1@ac-paris.fr - 01 44 62 35 12) s'occupe du parcours des élèves dans les secteurs sanitaires et médico-social (hôpital de jour, UE spécialisée, centre scolaire hospitalier, IME/IMPro, ITEP, UEMA, UEEA, aide sociale à l'enfance, trouble sensoriels).

L'ASH2 (ce.ienash2@ac-paris.fr - 01 44 62 35 12) se consacre aux parcours d'élèves construits autour de structures (SEGPA) et dispositifs (ULIS) d'inclusion et du Centre Sanitaire Pénitentiaire de la Santé. Ce service gère également le matériel adapté.

L'ASH3 (ce.ienash3@ac-paris.fr - 01 44 62 39 75) est dédié aux parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers en situation de handicap en milieu ordinaire et dispositifs d'aide. L'ASH3 s'occupe également du recrutement et affectation (recrutement-aesh@ac-paris.fr - 01 44 62 42 64) des accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap, de leur suivi (accompagnement-aesh@ac-paris.fr).

Remaniement du SEI

Avant les grandes vacances était annoncée la fusion entre deux services ASH. A ce jour, aucune information n'a transpiré.

IEN-AESH3 : L'IEN-ASH3 a muté dans une autre académie. A ce jour, aucune information sur son remplacement.

BACA : Depuis le dernier trimestre de l'année dernière, Guillaume Le Lay remplace Sylvain Bully à la tête du BACA.

Questions sur la paie et les congés

Le BACA (Bureau de l'assistance éducative et des contrat aidés) s'occupe de la gestion des congés et de la paie des AESH recrutés et rémunérés par le rectorat. (ce.baca@ac-paris.fr - 01 44 62 45 53)



Pause méridienne prise en charge par l'État

A la rentrée 2024, l'État prend en charge l'accompagnement humain de l'élève en situation de handicap sur le temps méridien. **Ne sont concerné.e.s que les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap volontaires.** Leur intervention, inscrite sur leur emploi du temps, est comptabilisée comme temps de travail dans le cadre de leur contrat. Une pause de 20 minutes minimum devra être prévue après six heures consécutives de travail. La surveillance et l'encadrement des autres élèves ne relèvent pas des missions de l'AESH.

En cas d'augmentation de la quotité horaire pour réaliser la mission, un avenant au contrat doit parvenir à l'agent.e (lettre avec accusé de réception ou remise en main propre contre signature). À défaut de réponse dans un délai d'un mois, l'agent.e est réputé.e avoir refusé la modification proposée.

Cette mission ne se faisant que sur la base le volontariat de l'agent.e, le SNES-FSU veillera à ce que ce refus ne se transforme pas en motif de licenciement comme l'indique le § 2-4 de la circulaire de 2019.

D'autres aspirations pour les accompagnant.e.s

Le SNES-FSU ne se satisfait pas de ce « travailler plus pour gagner plus » qui ne sort pas les accompagnant.e.s de la précarité puisque cela se fait avec l'application de la grille indiciaire actuelle. La poursuite d'économies sur le dos des élèves et des personnels accompagnants est à craindre. Le SNES-FSU restera vigilant sur le respect des quotités horaires d'accompagnement des élèves et les quotités de travail des accompagnant.e.s.

Le SNES-FSU revendique un temps plein à 24h, une réelle revalorisation salariale, la reconnaissance du métier d'AESH, de ses qualifications, de la pénibilité du travail effectué. Cela passe nécessairement par la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, ce qui permettra une stabilisation de l'accompagnement des élèves.

S'INFORMER AUPRÈS DU SNES-FSU

Le SNES-FSU, ce sont des adhérent-es et des militant-es de toutes les catégories présent-es dans tous les collèges et lycées.

Adhérer au SNES-FSU, c'est...

- lutter contre la précarité du statut des accompagnant-es d'élèves en situation de handicap ;
- se mobiliser pour :
 - la refonte de la grille indiciaire et minimum fonction publique à 1 850 € ;
 - la création d'un corps de catégorie B ;
 - l'abandon des PIAL, le refus des PAS et des ARE.

Adhérer au SNES-FSU,

c'est aussi agir pour défendre...

- vos droits dans les établissements ;
- la démocratie et les libertés publiques ;
- le service public d'éducation ;
- l'égalité professionnelle femme-homme.

Adhérer, c'est ici ! Contacter votre section académique

**Le SNES-FSU PARIS
3, rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil CEDEX
01 41 24 80 52
paris@snes.edu**